

Syndicat CFTC

Seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin !

Me protéger

Me former

Mes droits

Ma santé

Mes avantages

Être là pour VOUS !



CFTC



L'APP

CFTC



POURQUOI CFTC L'APP ?



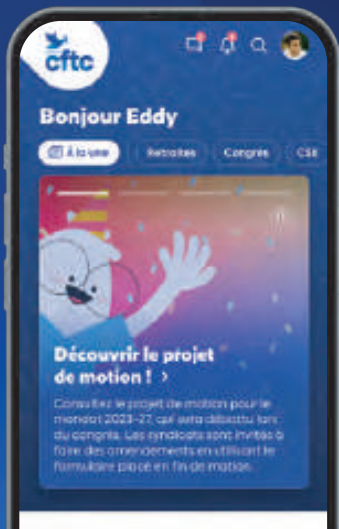
BECAUSE



I'M APPYY



L'APP



DISPONIBLE SUR
 Google Play

Télécharger dans
l'App Store

Version web
cftc-app.fr



CFTC l'App,
connectée
et engagée



SOMMAIRE



SOMMAIRE

P.3

Demandez le programme



L'URIF CFTC

P.4

C'est quoi ?



PROCHE DE VOUS

P.8

Où que vous soyez, nous sommes là !



POURQUOI ?

P.10

7 idées pour changer d'avis



ME FORMER

P.13

Saviez-vous que vous avez droit à 12 jours par an ?



PARITARISME

P.15

Mais que veut dire ce mot ?



MES DROITS

P.16

Découvrez ce que prévoit votre Convention Collective



MES AVANTAGES

P.18

Etre plus qu'un numéro !



ENVIE DE...

P.21

Encore mieux que le CBD

Union Régionale CFTC IDF
45 rue de la Procession - 75015 Paris - www.cftc-idf.fr

Conception et réalisation :  Pierre - Crédit photos : Freepik

L'URIF CFTC



Créée en 1969, l'Union Régionale d'Île de France CFTC détient plusieurs missions essentielles sur son périmètre géographique.

- ▶ **Développer** le syndicalisme.
- ▶ **Définir** les propositions de la CFTC pour la

Région Ile de France dans le domaine économique et social.

- ▶ **Représenter** la CFTC sur le plan interprofessionnel auprès des autorités, instances ou organismes publics ou privés régionaux franciliens.
- ▶ **Proposer** une politique de formation syndicale régionale et la mettre en place en coordonnant les actions de formations dans les Unions Départementales.
- ▶ **Créer** et mettre en oeuvre une politique globale régionale de communication.
- ▶ **Organiser** tout service d'intérêt commun.

Ultra connectée



twitter.com/idfcftc

facebook.com/cftcidf



linkedin.com/company/urif-cftc

www.cftc-idf.fr



Implantée dans toutes les professions et sur tout le territoire, la CFTC compte aujourd'hui **650 syndicats affiliés à la Confédération**. Forte de ses **140 000 adhérents**, elle est organisée selon une double structure : professionnelle et géographique.

Chaque organisation a pour objectif d'apporter une aide spécifique à ses adhérents autour de **4 services**

1

Conseil juridique

Des services exclusifs dans le domaine du Droit et des Conseils d'experts !

2

Formations

L'accès à un catalogue de formations gratuites et exclusives allant du Droit du travail à la communication

3

Communication

Une information en avant première sur l'évolution du Droit du travail et les négociations en cours

4

Soutien dans l'action syndicale

Une aide matérielle et morale, un accompagnement technique et juridique, un soutien précieux pour mieux communiquer et ne plus rester seul face aux difficultés professionnelles

8

UNIONS DÉPARTEMENTALES

30000

ADHÉRENTS EN ILE DE FRANCE



**Je ne suis pas mon fauteuil.
Je ne suis pas mon diabète.
Je ne suis pas ma prothèse.
Je ne suis pas ma schizophrénie.
Je ne suis pas mon autisme.
Je ne suis pas un quota.**

**Regardons les compétences
avant le handicap.**

Pour être accompagné.e dans l'insertion
ou le maintien dans l'emploi des travailleurs
handicapés, rapprochez-vous de votre
réseau de référents handicap CFTC !

Ensemble, faisons du travail un droit pour tous !



Décodez, déchiffrez vos droits
de travailleur sur ledecodeur.cftc.fr



Syndicat

cftc

Mission Handicap

NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



Plus que jamais, nos équipes continuent de
**se mobiliser pour vous, afin de tisser un
lien toujours plus solide.**

aesio.fr



Santé • Prévoyance • Épargne • Retraite • Auto • Habitation

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. Crédit photo Alexis Raimbault. Document non contractuel à caractère publicitaire. 21-005-015

 **AÉSIO
MUTUELLE**

DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

PROCHE DE VOUS



Que vous habitez ou travaillez dans **Paris, la Seine-et-Marne, les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne ou le Val d'Oise**, vous savez qu'une antenne CFTC est là pour VOUS.

Dans chaque Union Départementale, vous avez **un interlocuteur capable de vous accueillir, de vous renseigner, de vous accompagner et de vous conseiller** dans le cadre de votre vie professionnelle.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Union Départementale pour découvrir tout ce que la CFTC peut faire pour VOUS.

UNIONS DÉPARTEMENTALES CFTC



UD PARIS

- 📞 01 83 94 67 72
- ✉️ accueil@cftc-paris.fr
- 🏠 85 rue Charlot - 75003 Paris

UD SEINE-ET-MARNE

- 📞 01 64 37 67 90
- ✉️ udcftc77@cftc77.fr
- 🏠 2 rue de la Varenne - 77000 Melun





UD YVELINES

 01 39 50 16 45  ud78.cftc@orange.fr

 57 bd de la Reine - 78000 Versailles

UD ESSONNE

 0160781099 / 0962253966  udcftc91@wanadoo.fr


 12 Place des Terrasses de l'Agora - 91034 Evry Cedex



UD HAUTS-DE-SEINE



 09 81 42 02 77  contact@cftc92.fr

 61 Jardins Boieldieu - 92800 Puteaux-la-Défense Cedex 8

UD SEINE-SAINT-DENIS

 01 48 96 35 47  udcftc93@wanadoo.fr

 Bourse du Travail - 1 Place de la Libération
BP 50076 - 93016 Bobigny Cedex



UD VAL-DE-MARNE



 01 43 99 61 01  contact@cftc94.fr

 Maison des Syndicats - 11 rue des Archives - 94010 Créteil Cedex

UD VAL D'OISE

 01 30 32 76 22  cftcud95@gmail.com

 26 rue Francis Combe - 95000 Cergy



POURQUOI ?



C'est vrai ça !

Pourquoi se syndiquer ou demander de l'aide à un professionnel ? En plus ça doit coûter cher ! Et puis, ça va nuire à ma carrière ! Sans parler du fait qu'on va me demander de



manifestier et de faire grève ! Et puis je n'ai pas de problème pour l'instant... **Après tout, le Droit du travail, la loi et les accords d'entreprise, ce n'est pas compliqué ! Enfin, je crois...**

1

"Les syndicats, ça ne sert à rien !"

"Sauf quand on a besoin d'eux"

Négocier, défendre, informer, préserver... Au-delà des idées reçues, les organisations syndicales et leurs représentants interviennent partout et tout le temps. Experts en Droit du Travail, ils sont là pour VOUS lorsque VOUS avez besoin d'eux.



"Je n'ai pas le temps pour ça !"

"Mais on en a pour vous"

2

Les représentants du personnel ont des heures de délégation pour accomplir leurs missions et pouvoir être là quand vous en avez besoin. Ainsi, ils sont disponibles pour VOUS accompagner et VOUS aider.

3

"Je n'en ai pas besoin !"

"Et si on pouvait vous aider ?"

Les syndicats ne sont pas là que quand ça va mal ! Ils peuvent vous apporter une aide précieuse dans vos rapports avec la CAF, la CPAM, votre recherche d'emploi, de logement, de formations, d'informations, répondre à vos questions sur la retraite, la santé au travail ou vos droits et vous aider à les faire respecter !



4

"Je n'ai pas de problèmes !" **"Pour l'instant"**

Et si vous envisagiez le syndicalisme comme une assurance ? Un partenaire de votre vie professionnelle à vos côtés en cas de besoin, une personne sur qui compter et vous appuyer au quotidien, une source d'informations et de conseils pour traverser au mieux ce long fleuve pas toujours tranquille qu'est le monde du travail...



"Cela va nuire à ma carrière !" **"Non, bien au contraire..."**

5



L'adhésion à un syndicat est libre, personnelle et confidentielle : vous n'êtes pas obligé d'en informer votre employeur. Le Code du travail vous protège contre toute forme de discrimination liée à votre appartenance syndicale (article L 1132-1). La CFTC est tenue à la discrétion et ne divulguera aucune information sans votre approbation.

6

"Ça coûte cher !" **"Les impôts en payent 66%"**

Le montant de la cotisation est proportionnel aux revenus de l'adhérent, et ouvre droit à un crédit d'impôt équivalent à 66% du montant de votre adhésion et cela, que vous soyez imposables ou non. **Une adhésion à 100 euros par an revient au final à moins de 3 euros par mois !**



"Faire grève ce n'est pas mon truc !" **"Nous non plus"**

7



La CFTC privilégie la négociation et la construction, loin de l'opposition systématique, des débats stériles et de la contestation permanente. Adhérer à un syndicat, ce n'est pas nécessairement se retrouver dans une situation conflictuelle avec l'employeur ou les autres organisations syndicales.



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général

ME FORMER



Chaque salarié a droit à 12 jours de congé supplémentaire au maximum par an pour se former.

Cette durée peut être portée à **18 jours** pour toutes personnes ayant des responsabilités syndicales.

12 JOURS DE CONGÉS EN PLUS

L'adhérent CFTC bénéficie de l'accès à un **catalogue de formations gratuites et exclusives** qui lui permet de s'informer et de se former plus facilement partout en Ile de France avec le maintien intégral de son salaire.

Formations gratuites

Maintien intégral du salaire



Pour découvrir notre offre de formation, flashez-moi !

NOTEZ-LE

Le Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale permet à tout salarié, sans condition d'ancienneté, de participer à des sessions de formation. Pendant ce congé, le salarié bénéficie du maintien de sa rémunération. Des dispositions conventionnelles (conventions ou accords collectifs) peuvent prévoir des dispositions plus favorables. (Articles L2145-1 à L2145-4)

Les dispositifs d'épargne d'entreprise : un rappel utile

Les dispositifs d'épargne d'entreprise sont mis en place par les entreprises au bénéfice de leurs salariés. On peut en distinguer deux types : l'épargne salariale et l'épargne retraite. Ils permettent aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux puisque les sommes récupérées en sortie sont exonérées d'impôt. Le Groupe VYV vous propose un rappel des différents dispositifs existants.

Qu'est-ce que l'épargne salariale ?

L'épargne salariale est un dispositif d'épargne collectif qui lorsqu'elle est mise en place concerne l'ensemble des salariés. Elle permet d'associer financièrement les salariés à la réussite de l'entreprise. L'épargne salariale est représentée par **3 dispositifs** qui peuvent être versés dans **2 plans d'épargne salariale**.

Les dispositifs d'épargne salariale

- 1. L'intéressement** est un dispositif facultatif permettant le versement d'une prime en fonction de la performance de l'entreprise grâce à des critères définis.
- 2. La participation** est un dispositif obligatoire pour les entreprises de 50 salariés et plus permettant de redistribuer aux salariés une partie des bénéfices de l'entreprise.

Les sommes attribuées peuvent **être perçues immédiatement ou placées avantageusement** sur des plans d'épargne salariale.

- 3. L'abondement** permet à l'entreprise de compléter le versement effectué par le salarié (intéressement, participation, compte épargne temps (CET), versement volontaire) dans **un plan d'épargne salariale**.

Les plans d'épargne salariale et retraite d'entreprise

Il existe deux plans d'épargne salariale :

- **Le PEE** (plan d'épargne entreprise) qui permet aux salariés d'épargner pour des projets avec une échéance minimale de 5 ans.
- **Le PERCOL** (plan d'épargne retraite collectif) qui permet aux salariés d'épargner pour accroître leurs ressources une fois la retraite venue. L'épargne est ainsi bloquée jusqu'à la retraite.

Le PERO (plan d'épargne retraite obligatoire) quant à lui, est un contrat de retraite collectif à adhésion obligatoire. Ce compte est alimenté par des versements de l'employeur et ceux éventuels du salarié. Il peut concerner l'ensemble du personnel ou une ou plusieurs catégories de salariés.

Le débloqué anticipé des sommes pour chacun des trois plans est possible sous certaines conditions.



ZOOM SUR LA LOI DE PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Dès le 1^{er} janvier 2025, les **PME de 11 à 49 salariés** ayant réalisé un **bénéfice net fiscal d'au moins 1 % de leur chiffre d'affaires durant trois années consécutives**, auront l'obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur : participation, intéressement, abondement ou prime de partage de la valeur (PPV). Les salariés pourront, s'ils le souhaitent, verser tout ou partie de la prime sur un plan d'épargne salariale. La PPV est un dispositif pérenne que les entreprises peuvent mettre en place chaque année.

✉ Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



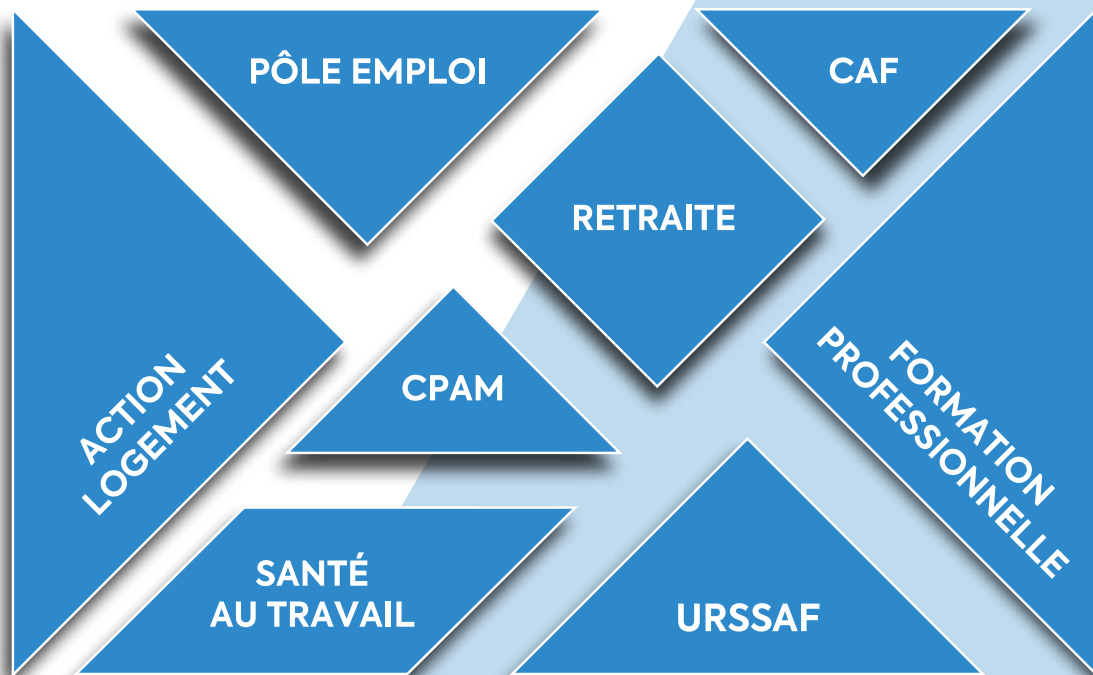
Pour une santé accessible à tous

PARITARISME



Le paritarisme est un principe consistant en la cogestion d'un organisme par un nombre égal de représentants des employés (syndicats) et des employeurs.

Forte de la représentativité nationale de la CFTC et partenaire du Dialogue Social, l'Union Régionale d'Île de France participe activement à l'amélioration des droits de chacun et à la gestion des organismes de protection sociale.



Nos représentants au sein de ces instances peuvent vous aider.
Contactez votre Union Régionale IDF CFTC pour être mis en relation.



Union Régionale IDF CFTC
 45 rue de la Procession - 75015 Paris
 www.cftc-idf.fr - Tél. : 01 73 30 42 85/86

MES DROITS



C'EST QUOI UNE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ?



Connaitre le nombre de jours auxquels je peux prétendre en cas de mariage ? S'assurer que mon employeur respecte bien la grille de salaires ? Savoir si j'ai droit à des primes spécifiques ?

Une convention collective est un accord écrit et négocié entre les syndicats de salariés et d'employeurs. Elle traite notamment des points suivants : conditions d'emploi, formation professionnelle, conditions de travail, garanties sociales des salariés.

Elle adapte les règles du code du travail aux situations particulières du secteur d'activité concerné. Les dispositions de la convention collective peuvent être plus favorables pour le salarié que le code du travail.

La convention collective peut aussi contenir des dispositions que le code du travail ne prévoit pas (primes, congés supplémentaires...).

TROUVER SA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

Vous pouvez rechercher et consulter gratuitement votre convention sur le site du gouvernement

www.legifrance.gouv.fr/liste/idcc

A NOTER : l'intitulé de la convention doit apparaître sur votre bulletin de paie. Il peut aussi être mentionné sur votre contrat de travail.

Une question, un problème ?

Les adhérents CFTC bénéficient de l'aide et de l'accompagnement juridique pour comprendre leur convention collective et obtenir les réponses à leurs questions. Être adhérent CFTC, c'est pouvoir bénéficier de services exclusifs dans le domaine du Droit !

Un cabinet spécialisé en conseil juridique

Chaque Union Départementale CFTC d'Île de France dispose d'un **correspondant juridique dédié vous** permettant d'obtenir une réponse précise à vos questions professionnelles relatives au Droit du travail.

Votre avocat pris en charge par la CFTC !

A la CFTC, vous bénéficiez du **contrat exclusif et unique passé avec la MACIF**. Ce contrat permet une prise en charge des frais de nos avocats partenaires en cas de licenciement, de mise à pied disciplinaire, de rétrogradation ou encore de mutation disciplinaire.

La CFTC est la seule organisation syndicale à proposer ce service à tous les adhérents justifiant de 6 mois d'ancienneté.

Des avocats 50% moins cher !

Les adhérents CFTC d'Île de France bénéficient également d'une **convention d'honoraires négociée par l'Union Régionale CFTC IDF** auprès d'avocats experts en droit du travail.

Ce service peut être utilisé en cas de procédure juridique qui ne serait pas prise en charge dans le cadre de l'accord avec la MACIF (Harcèlement, non-paiement de prime, sanctions disciplinaires...).

MES AVANTAGES



Se syndiquer, c'est accéder à des outils d'information, de protection sociale, d'assistance juridique...

C'est se doter de moyens concrets, qui vous aideront au quotidien dans votre vie professionnelle et personnelle.

Une aide humaine et matérielle

Chaque adhérent bénéficie des ressources, humaines et matérielles, de son organisation syndicale : un réseau d'experts, des moyens techniques, des informations exclusives...

Une couverture sociale intégrale

Être adhérent de la CFTC, c'est profiter d'une couverture sociale complète : information juridique, protection juridique « Vie au Travail », accès à la plateforme JuriAssistance...

Une assistance juridique GRATUITE !

En partenariat avec la MACIF, et grâce à la protection juridique « Vie au Travail », les adhérents CFTC sont non seulement protégés mais aussi accompagnés financièrement.

Pour les adhérents CFTC, en cas de licenciement individuel ou mesure disciplinaire, l'avocat partenaire est GRATUIT !

Retrouvez les détails de ce service exclusif CFTC dans la rubrique « Vos Droits » (P. 15)

Être mieux informé

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une information exclusive et en avant-première sur les évolutions sociales et légales. Vous connaîtrez vos droits, suivrez l'évolution de la législation, bénéficierez de sources d'information fiables. Vous saurez également à qui vous adresser en cas de problème et où trouver de l'aide.

Se former gratuitement

En rejoignant la CFTC, vous accédez à la meilleure offre de formations Economiques, Sociales, Syndicales et Environnementales proposée aujourd'hui avec une prise en charge totale (formation gratuite et maintien de salaire intégral). Retrouvez le détail de ce service exclusif dans la rubrique «Me former» (P. 11).

Élargir son réseau PRO

Membre de la CFTC, vous rencontrerez d'autres adhérents, des experts, des militants, des professionnels issus de différents milieux... À la CFTC, nous pensons qu'adhérer à un syndicat, c'est aussi élargir ses horizons, approfondir son expertise, et pourquoi pas accéder à de nouvelles fonctions.

Être rassuré dans sa vie PERSO

En adhérant à la CFTC, vous bénéficiez de l'accès à une plateforme juridique capable de répondre à toute question d'ordre privé : consommation, logement, impôts, loisirs, famille, voisinage...

Plateforme juridique*



*Réservé aux adhérents CFTC, ce service est joignable 6 jours sur 7 de 8h à 20h.



Uniques, ensemble.

Ensemble, nous nous mobilisons pour une évolution positive de la société. Un monde où tout le monde a sa place. Et ce, quels que soient son identité, son parcours, ses aspirations. Nous sommes tous différents, et nos différences nous réunissent.

Mieux, elle nous réussissent.

SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE



Retrouvez plus d'infos sur
groupe-apicil.com



Toutes nos mentions légales sur groupe-apicil.com
Crédit photo : Shutterstock - SP22/FCR0139
Communication publicitaire à caractère non contractuel

ENVIE DE...



► **Reprendre** le contrôle de votre vie professionnelle ?

► **Être** informé, conseillé, protégé et accompagné par une équipe d'experts ?



► **Bénéficier** de services exclusifs et d'avantages uniques ?

► **Inverser** le rapport de force, agir concrètement pour améliorer vos conditions de travail, faire bouger les choses au sein de votre entreprise pour VOUS et vos collègues ?

► **Donner** un nouveau souffle à votre carrière et évoluer professionnellement ?

**POUR QUELQUES EUROS PAR MOIS,
VOUS POUVEZ RÉPONDRE À TOUTES CES ENVIES !**

BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION

M. Mme. Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : / / / / Email :

Profession : Secteur : Privé Public

Nom de l'entreprise :

Lieu de travail (département) :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier ou par mail

Union Régionale CFTC IDF
45 rue de la Procession - 75015 Paris

urif@cftc.fr



SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste. Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

Notre engagement ?

Une société plus inclusive et juste pour tous.

 **malakoff
humanis**
On aime vous voir sourire



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

ENSEMBLE



Syndicat

cftc

Union Régionale IDF

Union Régionale CFTC IDF
45 rue de la Procession - 75015 Paris
www.cftc-idf.fr / urif@cftc.fr

